Image not found or type unknown

congés payés & mi-temps thérapeutique

Par **dan goachet**, le **21/10/2011** à **11:52**

Je suis auxiliaire de vie sociale actuellement en mi-temps thérapeutique. A la suite d'un accident du travail j'ai pris une période de congé payé pendant le mi-temps. Est ce normal que l'on rémunère les congés au tarif d'un mi-temps ? Tous les cp étaient acquis.
D'avance merci.

Par **P.M.**, le **21/10/2011** à **12:04**

Bonjour,
L'indemnité de congés payés devrait au minimum être basée sur 10 % des salaires de la période d'acquisition...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés